

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se composera des membres suivants : M. Paulo LOPES CORRÊA (Brésil)***, M. Mohsen S. ESFANDIARY (Iran)*, M. Lucio GARCÍA DEL SOLAR (Argentine)**, M. Anatoly V. GRODSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)***, M. HOU Tung (Chine)*, M. Mario MAJOLI (Italie)**, M. C. S. M. MSELLE (République-Unie de Tanzanie)***, M. André NAUDY (France)*, M. Louis-Dominique OUÉDRAOGO (Haute-Volta)***, M. Stanisław RACZKOWSKI (Pologne)***, M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)*, M. David L. STOTTLEMYER (Etats-Unis d'Amérique)** et M. Satoru TAKAHASHI (Japon)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1974.

** Mandat expirant le 31 décembre 1975.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1976.

3053 (XXVIII). Rapports financiers et comptes pour l'exercice 1972 et rapports du Comité des commissaires aux comptes

A

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes¹;

2. *S'associe* aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;

3. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes.

2155^e séance plénière
17 octobre 1973

B

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes³;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴;

3. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes.

2155^e séance plénière
17 octobre 1973

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 7A (A/9007).

² A/9153, par. 3 à 13.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 7A (A/9007/Add.1).

⁴ A/9153, par. 14 à 16.

C

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice 1972, ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes⁵;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁶;

3. *Prie* le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes.

2155^e séance plénière
17 octobre 1973

D

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

L'Assemblée générale

1. *Accepte* les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes⁷;

2. *Prend acte* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸;

3. *Prie* le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes.

2155^e séance plénière
17 octobre 1973

E

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes⁹;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport¹⁰;

3. *Prie* le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes.

2155^e séance plénière
17 octobre 1973

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 7B (A/9007/Add.2).

⁶ A/9153, par. 17 à 24.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 7C (A/9007/Add.3).

⁸ A/9153, par. 25.

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 7D (A/9007/Add.4).

¹⁰ A/9153, par. 26 à 29.

F

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GÉRÉES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

L'Assemblée générale

1. *Accepte* les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes¹¹;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport¹²;

3. *Prie* le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes.

2155^e séance plénière
17 octobre 1973

3062 (XXVIII). Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Comité des contributions¹³,

Décide ce qui suit :

a) Le barème des quotes-parts pour le calcul des contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1974, 1975 et 1976 sera le suivant :

<i>Etats Membres</i>	<i>Pourcentages</i>
Afghanistan	0,02
Afrique du Sud	0,50
Albanie	0,02
Algérie	0,08
Allemagne, République fédérale d'	7,10
Arabie Saoudite	0,06
Argentine	0,83
Australie	1,44
Autriche	0,56
Bahamas	0,02
Bahreïn	0,02
Barbade	0,02
Belgique	1,05
Bhoutan	0,02
Birmanie	0,03
Bolivie	0,02
Botswana	0,02
Brésil	0,77
Bulgarie	0,14
Burundi	0,02
Canada	3,18
Chili	0,14
Chine	5,50
Chypre	0,02
Colombie	0,16

¹¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 7E (A/9007/Add.5 et Corr.1).

¹² A/9153, par. 30 à 33.

¹³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 11 (A/9011 et Corr.1) et A/9011/Add.1.

<i>Etats Membres</i>	<i>Pourcentages</i>
Congo	0,02
Costa Rica	0,02
Côte d'Ivoire	0,02
Cuba	0,11
Dahomey	0,02
Danemark	0,63
Egypte	0,12
El Salvador	0,02
Emirats arabes unis	0,02
Equateur	0,02
Espagne	0,99
Etats-Unis d'Amérique	25,00
Ethiopie	0,02
Fidji	0,02
Finlande	0,42
France	5,86
Gabon	0,02
Gambie	0,02
Ghana	0,04
Grèce	0,32
Guatemala	0,03
Guinée	0,02
Guinée équatoriale	0,02
Guyane	0,02
Haïti	0,02
Haute-Volta	0,02
Honduras	0,02
Hongrie	0,33
Inde	1,20
Indonésie	0,19
Irak	0,05
Iran	0,20
Irlande	0,15
Islande	0,02
Israël	0,21
Italie	3,60
Jamaïque	0,02
Japon	7,15
Jordanie	0,02
Kenya	0,02
Koweït	0,09
Laos	0,02
Lesotho	0,02
Liban	0,03
Libéria	0,02
Luxembourg	0,04
Madagascar	0,02
Malaisie	0,07
Malawi	0,02
Maldives	0,02
Mali	0,02
Malte	0,02
Maroc	0,06
Maurice	0,02
Mauritanie	0,02
Mexique	0,86
Mongolie	0,02
Népal	0,02
Nicaragua	0,02
Niger	0,02
Nigéria	0,10
Norvège	0,43
Nouvelle-Zélande	0,28
Oman	0,02
Ouganda	0,02
Pakistan	0,14
Panama	0,02
Paraguay	0,02
Pays-Bas	1,24